



Membres en exercice :	27
Membres présents :	15
Suffrages exprimés :	17
Votes Pour :	17
Votes Contre :	
Abstention :	

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture le
Deshaies, le

La Directrice Générale des Services

Mylène LACIDES

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 25 Mai 2018, suite à la convocation du 17 mai, le Conseil Municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à dix-huit heures trente minutes à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

Sont présents : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, MANIOC Alain , GOUBIN Fred, BARRE Augustina, NICOISE Robert (*respectivement, Maire, 1^{er}, 3^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} adjoint*), MOUILA Gladys, , GAMIETTE Julien, MORVAN Philippe, CARENE née VALLUET Marie-Yvonne, JUDITH (*née GOUBIN*) Villard, ALIDOR Fritz, SOMMEIL Nicole, SABAS Sydney, VLALUET Odette, (Conseillers municipaux)

Absents excusés : BERNIER Maritza (*Procuration à Monsieur MORVAN Philippe*), OPET Ghislaine (*Procuration à Odette VALLUET*), MICHALON Irmine, (2^{ème} adjoint, 4^{ème} adjoint, conseillers municipaux)

Sont absents : APPOLINAIRE Lionel, PHILETAS Christina, GAMIETTE Myonnette, MATHIASIN Max, GAMIETTE Liliane, JEAN née SABAS Lydie, MOBETIE Marie-France, BALZINC Théogat, FLÉMIN Félix, (conseillers municipaux),

Secrétaire de séance : Gladys MOUILA

Ont assisté : Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

Secrétaires Administratives : Odile OPET et Yasmine SAINT-MARC

Deshaies, le **28/05/2018**

Le Maire


Jeanny MARC

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication

SUBVENTION A L'ASSOCIATION « DEHE VWAL »

Exposés des motifs

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que chaque année, outre l'accompagnement logistique de la Commune (salle, matériels, récompenses en nature, transports, équipements divers ...) une subvention est accordée aux associations afin de contribuer au développement de leurs activités, à l'animation du Territoire et à la cohésion sociale.

Ces subventions sont donc des concours volontaires de la collectivité à des associations régies par la loi 1901.

Considérant le rôle prépondérant que peuvent jouer ces associations, notamment l'association « **DEHE VWAL** »

Madame le Maire propose d'allouer au titre de l'exercice 2018 une aide de **mille euros (1 000,00 €)** à l'association



DISPOSITIF DECISIONNEL

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L 2121-29;

Vu la délibération n° 18/02/17 en date du 23 Mars 2018 portant adoption du Budget Principal 2018,

Vu l'avis émis par la Commission finance réunie le jeudi 17 Mai 2018,

Considérant la volonté d'accompagner les actions menées par les associations locales,

Considérant l'intérêt local qui se rapporte aux actions menées, au regard du nombre d'adhérents,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'UNANIMITE

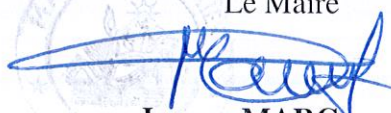
Article 1 : D'**APPROUVER** le principe du versement d'une subvention de **mille euros (1 000,00 €)** à l'association « **DEHE VWAL** », conformément au montant proposé par le conseil municipal.

Article 2 : D'**AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les actes se rapportant à ces opérations.

Article 3 : Madame le Maire et Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Deshaies, le **28 Mai 2018**

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour expédition conforme

Le Maire

Jeanny MARC